



Innovation État / Région Île-de-France : la pose de revêtements anti-bruit sur les autoroutes franciliennes début sur l'autoroute A4 au niveau de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice

En moyenne 250 000 véhicules circulent chaque jour de semaine sur l'autoroute A4 au niveau de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice (Val-de-Marne). Ce trafic considérable génère de fortes nuisances sonores pour de très nombreux riverains.

Des études sont menées depuis plusieurs années pour déterminer si des protections anti-bruit peuvent être réalisées sur cette section d'autoroute située en plein tissu urbain. Sur la base des dernières études acoustiques, le coût des ouvrages de protection à mettre en œuvre, de type couverture partielle de l'autoroute, est estimé de 100 à 160 M€. Leur faisabilité technique reste à vérifier compte tenu de l'espace restreint pour les implanter et des contraintes pour l'organisation des travaux sous circulation.

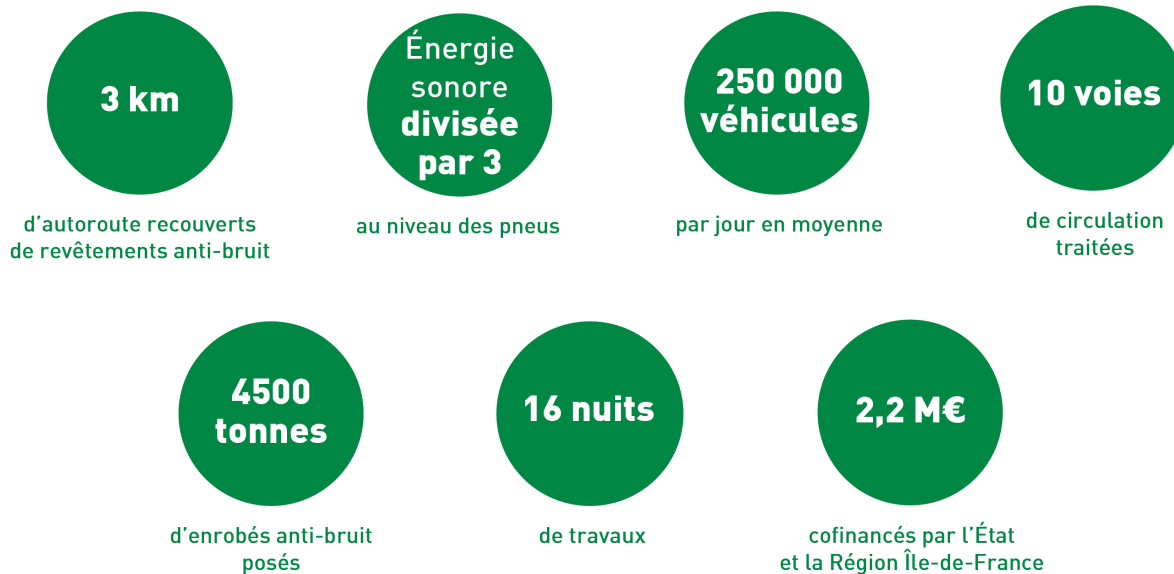
Une solution innovante sur les autoroutes franciliennes pour réduire le bruit de la circulation routière

Un revêtement de chaussée aux caractéristiques spécifiques pour réduire le bruit du roulement des véhicules à la source constitue une première solution technique qui va diviser l'énergie sonore par 3. La perception par les riverains d'une amélioration est alors significative.

Faute d'un retour d'expérience suffisant sur l'efficacité de ces revêtements, cette solution n'a jamais été mise en œuvre sur les autoroutes franciliennes où le volume de circulation très élevé est très agressif pour la chaussée. En cela, il s'agit d'une **solution innovante sur les autoroutes franciliennes**.



Le secteur de l'autoroute A4 au niveau des communes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice est particulièrement pertinent pour déployer pour la première fois cette solution technique. La section revêtue s'étend sur 3 km à partir du boulevard périphérique. La section revêtue pénètre ainsi de 300 m à l'intérieur de celle protégée par les murs anti-bruit au niveau de la commune de Saint-Maurice.

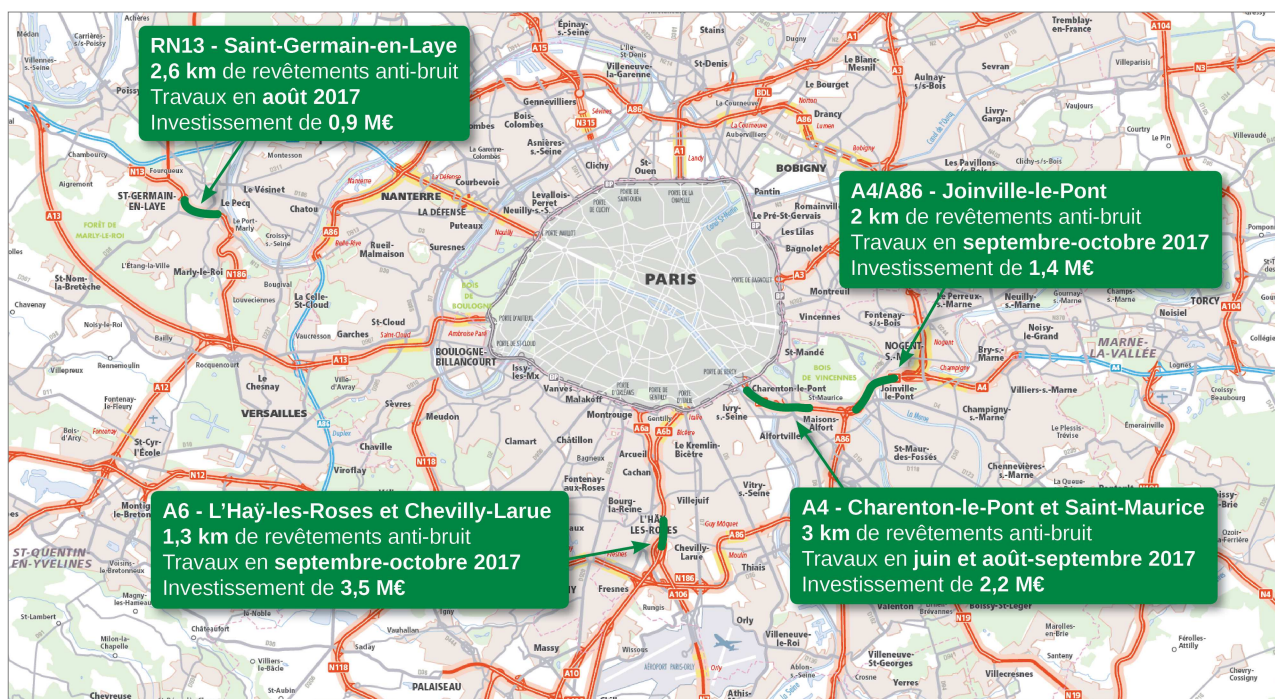


S'agissant d'une solution innovante, elle sera évaluée sur une durée d'au moins de 3 ans. Ce sont à la fois les performances mécaniques et acoustiques du revêtement qui seront analysées dans le temps. Cette évaluation permettra notamment de **mesurer la réduction de bruit perçue par les riverains**.

Partenariat État / Région Île-de-France pour changer la route par l'innovation et l'expérimentation

Cette solution innovante est déployée dans le cadre d'un **partenariat entre l'État et la Région Île-de-France pour changer la route par l'innovation et l'expérimentation** sur le réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France. Sur cette section de l'autoroute A4, il s'agit d'un **investissement de 2,2 millions d'euros co-financés à parité par l'État et la Région**. Le souhait commun est d'explorer de nouvelles solutions qui apportent des réponses rapides et mesurables aux besoins des usagers.

Dans le cadre de ce partenariat, outre la section de l'autoroute A4 au niveau des communes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, **3 autres sections d'autoroutes et routes nationales franciliennes vont bénéficier en 2017 du déploiement d'un revêtement pour réduire l'émission du bruit par la circulation, soit un linéaire total de 9 km.**



Ce partenariat a été rendu possible par le vote par la Région Île-de-France en mars dernier d'un plan « anti-bouchons pour changer la route ». Partie intégrante de la Révolution des transports en Île-de-France mise en place par Valérie Pécresse, ce plan est doté de 250 M€, dont 57 M€ pour financer de telles innovations. Ce partenariat correspond pleinement à la volonté de la Région de changer la perception de la route par les Franciliens, qui doit contribuer à un meilleur respect de l'environnement. La route peut être une chance d'améliorer leurs conditions de vie et de déplacement, à condition de mieux penser et d'anticiper les usages de demain.

Ce partenariat est l'occasion pour l'État de souligner les actions innovantes qu'il mène, avec les collectivités territoriales, en sa qualité de gestionnaire du réseau routier national non concédé (RRN) en Île-de-France, au service de la mobilité au quotidien des usagers de la route, notamment des Franciliens.

Ces actions, au service de la transition écologique et énergétique, concernent les nuisances sonores et l'assainissement routier. Elles concernent également la généralisation de la gestion dynamique du trafic sur les bretelles autoroutières afin de lutter contre la congestion. Elles concernent aussi la réalisation de voies dédiées sur les autoroutes afin de favoriser le transport collectif de voyageurs et d'encourager l'évolution des comportements individuels vers une mobilité responsable et plus respectueuse de l'environnement. Elles concernent enfin le déploiement expérimental à grande échelle, avec l'aide de l'Europe, de la connexion des véhicules à la route avec le projet [SCOOP@IdF](#), pour une information sur les conditions de circulation plus pertinente, délivrée en temps réel à l'utilisateur directement sur son tableau de bord.

Ce partenariat constitue une première déclinaison dans la région capitale du programme national « Mobilité 3.0 » engagé dans le prolongement de la COP21, pour le déploiement des systèmes de transports intelligents.

Travaux de pose du revêtement anti-bruit innovant dès cet été 2017 sur l'autoroute A4 au niveau de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice

Menés par la direction des routes (DiRIF) de la DRIEA les travaux sur la section de 3 km au niveau de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice consistent à raboter, dans chaque sens, la couche de roulement des 5 voies de circulation pour la remplacer par une couche de roulement en enrobés à caractéristiques phoniques spécifiques. Pour la sécurité des usagers et des intervenants sur l'autoroute, ces travaux nécessitent de libérer les zones en chantier de toute circulation. Compte tenu du très haut niveau de trafic, la fermeture à la circulation n'est possible que de nuit en semaine.

Ces conditions conduisent la DiRIF, gestionnaire des autoroutes et routes nationales franciliennes, à réaliser le déploiement des enrobés anti-bruit sur l'autoroute A4 au niveau de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice au cours de **4 semaines de travaux nocturnes** :

- **dans le sens province-Paris**, les travaux se déroulent au cours des nuits de semaine (du lundi soir au vendredi matin) **du 19 au 30 juin 2017** ;
- **dans le sens Paris-province**, ils se dérouleront au cours des nuits de **2 semaines fin août/début septembre 2017**.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.SYTADIN.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter ([@sytadin](https://twitter.com/sytadin)).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.

La direction des routes Île-de-France (DiRIF) sur internet :
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Les conditions de circulation sur
www.SYTADIN.fr

Contacts presse

- Direction des routes Île-de-France (DiRIF) : Robin LEROY, 01 46 76 87 80 / 06 17 06 26 09
- Région Île-de-France : William Beuve-Méry, 01 53 85 66 50